

Règlements Sportifs 2026-2027

NATATION ARTISTIQUE





La saison sportive 2026-2027 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années pour faire évoluer les compétitions de Natation Artistique. L'objectif demeure de proposer une filière de compétition cohérente, progressive et adaptée aux différents niveaux de pratique, tout en garantissant l'équité sportive et la valorisation des performances de l'ensemble des clubs.

La Fédération Française de Natation poursuit également son travail d'harmonisation avec les règlements de World Aquatics et d'European Aquatics. Toutefois, la saison 2026-2027 sera particulière, puisque World Aquatics a annoncé une révision de ses règlements techniques en début de saison. Ces évolutions, dont les modalités définitives ne sont pas encore connues au moment de la publication du présent règlement, conduiront la Fédération à adapter, si nécessaire, certaines dispositions afin de rester en conformité avec les règles internationales. Toute modification fera l'objet d'une communication officielle auprès des Liges et des clubs.

Les conditions d'accès aux Championnats de France Élite Jeune sont précisées afin de renforcer la cohérence entre les structures du Plan de Performance Fédéral (PPF) et les clubs évoluant dans la filière Nationale 1. Cette organisation permet à chaque structure d'évoluer dans un environnement correspondant à son projet sportif, tout en maintenant des passerelles lorsque la qualité sportive le justifie.

La saison 2026-2027 est également marquée par plusieurs évolutions réglementaires destinées à accompagner le développement de la discipline. Parmi les principales nouveautés figurent l'adaptation des règles relatives aux années charnières, les conditions de participation à certaines épreuves nationales, le renforcement du dispositif de demande de dérogation d'accès aux Championnats de France, l'évolution de la catégorie Senior/Toutes Catégories, ainsi que la clarification des classements et des podiums avec la création d'un podium « Trophée Clubs » afin de mieux valoriser les performances des athlètes et des clubs.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles, officiels, entraîneurs, dirigeants, clubs et athlètes pour leur engagement au service de notre discipline et vous souhaitons à toutes et à tous une excellente saison sportive 2026-2027.

Dominique CUPILLARD

Secrétaire Générale
Présidente du Cercle de Compétences
Natation Artistique

Florence LEFRANC

Conseillère Technique Sportive
En charge des Règlements
Natation Artistique



→ LA LICENCE	5
◇ Récapitulatif des licences	5
→ LE PARCOURS SPORTIF	6
◇ Poussin(e)/U9, Avenir/U12, Jeune	6
◇ Junior, Senior/Toutes Catégories	7
◇ Récapitulatif du parcours sportif	7
→ LE SYNCHRONAT	8
◇ Présentation	8
◇ Épreuves	8
◇ Equivalences	9
◇ Caractéristiques	9
◇ Engagements	10
◇ Organisation territoriale	10
◇ Mise à jour des différents niveaux dans Extranat	10
→ LES COMPÉTITIONS	11
◇ Conditions d'engagement dans les épreuves	11
◇ Catégories d'âge	11
◇ Nouveautés 2026/2027	11
◇ Championnats de France Élite & N1 U12	11
◇ Championnats de France Élite & N1 Jeune	12
◇ Championnats de France Élite	12
◇ Année charnière	12
◇ Catégorie Senior	12
◇ Epreuve de solo au Championnat de France Senior/Toutes Catégories	12
◇ Demande de dérogation pour accès aux Championnats de France	13
◇ Classements	13
◇ Podiums en épreuves collectives aux Championnats de France	13
◇ Temps de ballets	14
◇ Modalités de qualification	14
◇ Exemption des championnats régionaux	15
◇ Participation des athlètes du CNE/CNR	15
◇ Participation des athlètes étrangers	15
◇ Dispositifs Ile de la Réunion	15
◇ Dispositifs territoires Ultra-Marins	16
◇ Dispositifs Ligue Corse	16
◇ Dispositifs CNAHN et CNE	16
◇ Sélections collectifs des Équipes de France	16
◇ Podiums et résultats	16
◇ Officiels et licenciés	16
◇ Transmission hors délais du support musical de ballet	16
◇ Principes de qualification	17



➔	ACCÈS AUX DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS	18
	◊ Accès aux Championnats N2	18
	◊ Accès aux Championnats de France d'hiver Avenir/U12, Jeune, Junior	18
	◊ Accès aux Championnats de France d'été N1 & Élite Avenir/U12	19
	◊ Accès aux Championnats de France d'été N1 & Élite Jeune	19
	◊ Accès aux Championnats de France d'été N1 & Élite Junior	20
	◊ Accès aux Championnats de France d'été Senior/Toutes Catégories	20
➔	LE PROGRAMME « POUSSIN/POUSSINE »/U9	21
➔	LA CATÉGORIE AVENIR/U12	22
	◊ Championnat de France d'hiver U12	23
	◊ Championnat Régional U12	24
	◊ Championnat National 2 U12	25
	◊ Championnat de France d'été Nationale 1 U12	26
	◊ Championnat de France d'été Élite U12	27
➔	LA CATÉGORIE JEUNE	28
	◊ Journées d'Automne Jeune	29
	◊ Épreuve qualificative du Championnat de France d'hiver Jeune	30
	◊ Championnat de France d'hiver Jeune	31
	◊ Championnat Régional Jeune	32
	◊ Championnat National 2 Jeune	33
	◊ Championnat de France d'été Nationale 1 Jeune	34
	◊ Championnat de France d'été Élite Open Jeune	35
➔	LA CATÉGORIE JUNIOR	36
	◊ Journées d'Automne Junior	37
	◊ Épreuve qualificative du Championnat de France d'hiver Junior	38
	◊ Championnat de France d'hiver Junior	39
	◊ Championnat Régional Junior	40
	◊ Championnat National 2 Junior	41
	◊ Championnat de France d'été Nationale 1 Junior	42
	◊ Championnat de France d'été Élite Open Junior	43
➔	LA CATÉGORIE SENIOR/TOUTES CATÉGORIES	44
	◊ Championnats Régional & National 2 Senior/Toutes Catégories	45
	◊ Championnat de France d'été Senior/Toutes Catégories	46
➔	LES AUTRES COMPÉTITIONS ET PROGRAMMES	47
	◊ Challenge Régional et Challenge Interrégional	48
	◊ Swim Artistic Show	49
	◊ Autres compétitions	49
➔	PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS SUR LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS	50
➔	ANNEXES	
	◊ Annexe 1 : Calendrier Sportif	51



RÉCAPITULATIF DES LICENCES

	COMPETITION 11 ans et moins	COMPETITION 12 ans et plus	NATATION POUR TOUS 15 ans et moins	NATATION POUR TOUS 16 ans et plus
POUSSIN POUSSINE/ U9 2018 et après	• SYNCHRO NAT ARGENT & OR • CHALLENGE • CHAMPIONNATS REGIONAUX • CHAMPIONNATS N2, N1, ÉLITE		• SYNCHRO DECOUVERTE • PROGRAMME POUSSINS/ U9 • SWIM ARTISTIC SHOW	
AVENIR/U12 2015 et après	• SYNCHRO NAT ARGENT & OR • CHALLENGE • CHAMPIONNATS REGIONAUX • CHAMPIONNATS N2, N1, ÉLITE	• SYNCHRO NAT ARGENT & OR • CHALLENGE • CHAMPIONNATS REGIONAUX • CHAMPIONNATS N2, N1, ÉLITE	• SYNCHRO DECOUVERTE • SWIM ARTISTIC SHOW	
JEUNE FILLE 2015 à 2012 JEUNE GARÇON 2015 à 2011		• SYNCHRO NAT ARGENT & OR • CHALLENGE • CHAMPIONNATS REGIONAUX • CHAMPIONNATS N2, N1, ÉLITE	• SYNCHRO DECOUVERTE • SWIM ARTISTIC SHOW	
JUNIOR FILLE 2012 à 2008 JUNIOR GARÇON 2012 à 2007		• SYNCHRO NAT ARGENT & OR • CHALLENGE • CHAMPIONNATS REGIONAUX • CHAMPIONNATS N2, N1, ÉLITE	• SYNCHRO DECOUVERTE • SWIM ARTISTIC SHOW	
SENIOR 2007 et avant TOUTES CATÉGORIES 2012 et avant		• SYNCHRO NAT ARGENT & OR • CHALLENGE • CHAMPIONNATS REGIONAUX • CHAMPIONNATS N2 • CHAMPIONNATS DE France		• SYNCHRO DECOUVERTE • SWIM ARTISTIC SHOW

J'ai 9 ans et moins • Né(e) en 2018 et après • Je suis en catégorie **POUSSIN(E)/U9**

Je peux participer au / à la :

- ♦ **Savoir Nager en Sécurité (SNS) ;**
- ♦ **Compétition Poussin(e)**, sous réserve d'être titulaire du **SNS** ;
- ♦ **Synchro Découverte**, sous réserve d'être titulaire du **SNS** ;
- ♦ **Synchro d'Argent** ;
- ♦ **Challenge Régional et Challenge Interrégional National 2**, sous réserve d'être titulaire du **SNS** ;
- ♦ **Championnat Régional U12, Championnat Interrégional National 2 U12, Championnat de France National 1 U12 et Championnat de France Élite U12**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro Découverte** ;
- ♦ **Swim Artistic Show.**

J'ai 12 ans et moins • Né(e) en 2015 et après • Je suis en catégorie **AVENIR/U12**

Je peux participer au / à la :

- ♦ **Savoir Nager en Sécurité (SNS) ;**
- ♦ **Synchro Découverte**, sous réserve d'être titulaire du **SNS** (*pour les athlètes nés en 2018 et après*) ;
- ♦ **Synchro d'Argent** ;
- ♦ **Synchro d'Or** ;
- ♦ **Challenge Régional et Challenge Interrégional National 2**, sous réserve d'être titulaire du **SNS** (*pour les athlètes nés en 2018 et après*) ;
- ♦ **Championnat Régional U12, Championnat Interrégional National 2 U12, Championnat de France National 1 U12 et Championnat de France Élite U12**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro Découverte** ;
- ♦ **pour les athlètes né(e)s en 2015, Championnat Régional Jeune, Championnat Interrégional National 2 Jeune, Championnat de France National 1 Jeune et Championnat de France Élite Jeune**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro d'Argent** ;
- ♦ **Swim Artistic Show.**

J'ai 12, 13, 14 ou 15 ans (et 16 ans pour les garçons) • Né(e) en 2015, 2014, 2013, 2012 (et 2011 pour les garçons) • Je suis en catégorie **JEUNE**

Je peux participer au / à la :

- ♦ **Synchro Découverte ;**
- ♦ **Synchro d'Argent ;**
- ♦ **Synchro d'Or ;**
- ♦ **Challenge Régional et Challenge Interregional National 2 ;**
- ♦ **Championnat Régional Jeune, Championnat Interrégional National 2 Jeune, Championnat de France National 1 Jeune et Championnat de France Élite Jeune**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro d'Argent** ;
- ♦ **pour les athlètes né(e)s en 2012, Championnat Régional Junior et Championnat Interrégional National 2 Junior**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro d'Argent** ;
- ♦ **pour les athlètes né(e)s en 2012, Championnat de France National 1 Junior et Championnat de France Élite Junior**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro d'Or** ;
- ♦ **pour les athlètes né(e)s en 2012, Championnat Régional Senior/Toutes Catégories et Championnat Interrégional National 2 Senior/Toutes Catégories**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro d'Argent** ;
- ♦ **pour les athlètes né(e)s en 2012, Championnat de France Senior/Toutes Catégories**, sous réserve d'avoir validé le **Synchro d'Or** ;
- ♦ **le Swim Artistic Show.**

LE PARCOURS SPORTIF

J'ai 15, 16, 17, 18 ou 19 ans (et 20 ans pour les garçons) • Né(e) en 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, (et 2007 pour les garçons) • Je suis en catégorie JUNIOR

Je peux participer au / à la :

- ♦ **Synchro Découverte ;**
- ♦ **Synchro d'Argent ;**
- ♦ **Synchro d'Or ;**
- ♦ **Challenge Régional et Challenge interregional National 2 ;**
- ♦ **Championnat Régional Junior et Championnat Interrégional National 2 Junior, sous réserve d'avoir validé le Synchro d'Argent ;**
- ♦ **Championnat de France National 1 Junior et Championnat de France Élite Junior, sous réserve d'avoir validé le Synchro d'Or ;**
- ♦ **Championnat Régional Toutes Catégories (TC) et Championnat Interrégional National 2 Toutes Catégories (TC), sous réserve d'avoir validé le Synchro d'Argent ;**
- ♦ **Championnat de France Toutes Catégories (TC), sous réserve d'avoir validé le Synchro d'Or ;**
- ♦ **Swim Artistic Show.**

J'ai 15 ans et plus • Né(e) en 2012 et avant • Je suis en catégorie SENIOR/TOUTES CATÉGORIES (TC)

Je peux participer au / à la :

- ♦ **Synchro Découverte ;**
- ♦ **Synchro d'Argent ;**
- ♦ **Synchro d'Or ;**
- ♦ **Challenge Régional et Challenge Interrégional National 2 ;**
- ♦ **Championnat Régional Senior/Toutes Catégories (TC) et Championnat Interrégional National 2 Senior/Toutes Catégories (TC), sous réserve d'avoir validé le Synchro d'Argent ;**
- ♦ **Championnat de France Senior/Toutes Catégories (TC), sous réserve d'avoir validé le Synchro d'Or ;**
- ♦ **Swim Artistic Show.**

RÉCAPITULATIF DU PARCOURS SPORTIF

AGE	ANNÉES D'ÂGE	U9	Synchronat	Challenge Régional & N2	Régionaux N2, N1 & Élite U12	Régionaux N2, N1 & Élite JEUNE	Régionaux N2, N1 & Élite Junior	Régionaux, N2 et Chpts Senior /Toutes Catégories
9 ans et -	2018 et après	X	X	X	X			
10 et 11 ans	2017 et 2016		X	X	X			
12 ans	2015		X	X	X	X		
13 et 14 ans	2014 et 2013		X	X		X		
15 ans	2012		X	X		X	X	X
16 ans à 19 ans (garçons : 20 ans)	2011 à 2008 (garçons : 2007)		X	X		X	X	X
20 ans et +	2007 et avant		X	X			Garçons nés en 2007 seulement	X

Tous les athlètes nés en 2018 et après, doivent être titulaires du Savoir Nager en Sécurité (SNS) pour participer à toutes les compétitions.

Les règlements du Synchronat pourront faire l'objet de quelques ajustements au cours de la saison.

À compter du **1er janvier 2027**, le parcours de validation évolue avec l'intégration du niveau **Synchro de Bronze**. Celui-ci devra être validé après le Synchro Découverte pour pouvoir valider au Synchro d'Argent.

PRÉSENTATION

Le Synchronat permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour la pratique de la Natation Artistique en compétition, sans qu'il y ait nécessairement un objectif compétitif au sein du programme lui-même.

Le Synchronat comprend les niveaux obligatoires suivants :

- **Synchro Découverte**, niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité
- **Synchro d'Argent**
- **Synchro d'Or**

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

ÉPREUVES

Les niveaux Synchro Découverte, Argent et Or comprennent trois types d'épreuves, dont le détail est proposé dans les fiches «Épreuves Synchronat» :

- **Épreuve n° 1 : Parcours à sec**

Proposée à chaque niveau, elle comprend des éléments incontournables en lien avec les objectifs visés en fin de Synchronat.

- **Épreuve n° 2 : Propulsion technique**

Elle comporte les appuis de base en déplacement ainsi que les techniques de ballet.

- **Épreuve n° 3 : Technique**

Elle est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

Pour le niveau **Synchro d'Argent**, trois catégories sont proposées, l'athlète ne devra en valider qu'une seule afin de valider son épreuve « Technique » :

- ♦ une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie **U12** pour les athlètes nés en 2015 et après;
- ♦ une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie **Jeune** pour les athlètes nés de 2012 à 2015 (2011 pour les nageurs uniquement) ;
- ♦ une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie **Junior** pour les athlètes nés en 2012 et avant,

Pour le niveau **Synchro d'Or**, deux catégories sont proposées. L'athlète ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « Technique » :

- ♦ une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie **Jeune** pour les athlètes nés en 2012 et après (2011 et après pour les nageurs uniquement) ;
- ♦ une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie **Junior** pour les athlètes nés en 2012 et avant).



L'organisation de cette dernière épreuve, pour le Synchro d'Argent et le Synchro d'Or, est laissée à l'initiative des Ligues. Si la Ligue décide de ne pas organiser d'épreuve en corrélation avec les éléments techniques, les athlètes de la catégorie Junior passeront l'épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune.

Important : les athlètes nés les années charnières pourront choisir leur catégorie.

La validation de l'épreuve est définitive. Un athlète ayant validé l'épreuve technique en corrélation avec une catégorie d'âge n'aura pas à la repasser dans la catégorie d'âge supérieure.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, l'athlète obtient le niveau de Synchronat correspondant.

ÉQUIVALENCE SYNCHRO D'ARGENT ET SYNCHRO D'OR (NIVEAU COMPLET)

Le résultat obtenu aux figures imposées sert d'équivalence pour l'obtention d'un niveau Synchronat.

Les athlètes ayant obtenu :

- un minimum de **68 points** en figures imposées **U12**, lors des N2 ou des Championnats de France, obtiennent le niveau **Synchro d'Argent**;
- un minimum de **70 points** en figures imposées **Jeune**, lors des N2 ou des Championnats de France, obtiennent le niveau **Synchro d'Or**.

ÉQUIVALENCE DE L'ÉPREUVE TECHNIQUE (SYNCHRO D'ARGENT ET SYNCHRO D'OR)

Le résultat obtenu aux figures imposées sert d'équivalence pour l'obtention de l'épreuve n°3 « Technique » d'un niveau synchronat.

Les athlètes ayant obtenu :

- un minimum de **62 points** en figures imposées **U12**, lors des N2 ou des Championnats de France, obtiennent l'épreuve n°3 « Technique » du niveau **Synchro d'Argent**.
- un minimum de **64 points** en figures imposées **Jeune**, lors des N2 ou des Championnats de France, obtiennent l'épreuve n°3 « Technique » du niveau **Synchro d'Or**.

Les athlètes devront passer l'épreuve n° 1 « Parcours à sec » et l'épreuve n° 2 « Propulsion technique » pour obtenir un niveau Synchronat complet.

En cas d'arrêt de pratique, l'athlète gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau **Synchro Découverte** peut être accordée par deux officiels A de Natation Artistique, appartenant à deux clubs différents au minimum, désignés par le Responsable des Officiels Natation Artistique, en accord avec le Président de la Commission Régionale Natation Artistique. La demande est à effectuer par mail auprès de la Ligue.

L'équivalence pour les niveaux **Synchro d'Argent** et **Synchro d'Or** peut être accordée, par deux officiels A de Natation Artistique, appartenant à deux clubs différents au minimum, désignés par le Responsable des Officiels Natation Artistique, en accord avec le Président de la Commission Régionale Natation Artistique et la DTN. La demande est à effectuer par mail auprès du département Natation Artistique de la FFN (natation.artistique@ffnatation.fr) avec copie à la Ligue.



CARACTÉRISTIQUES

Un athlète ayant validé un niveau pourra intégrer la compétition de référence et poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Tous les athlètes ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné conservent le bénéfice de cette épreuve.

Un athlète peut valider une épreuve dans un niveau supérieur sans avoir préalablement validé l'ensemble des épreuves du niveau précédent.

L'obtention du niveau **Synchro Découverte** est obligatoire pour participer aux différentes compétitions **U12**.

L'obtention du niveau **Synchro d'Argent** est obligatoire pour participer aux différentes compétitions **Jeune** et aux Championnats régionaux et N2 **Junior** et **Senior/TC**.

L'obtention du niveau **Synchro d'Or** est obligatoire pour participer aux Championnats de France N1 et Élite **Junior** et **Senior/TC**.

ENGAGEMENTS

Conditions générales :

Les engagements sont réalisés selon les modalités définies par les Ligues organisatrices.

Le Synchronat est créé dans Extranat par la Ligue organisatrice ou par un Responsable de Natation Artistique désigné par celle-ci. L'organisateur peut ensuite importer les engagements dans Xo.

La Ligue organisatrice de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux :

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau peut se faire dans un ordre indifférent. Un athlète peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement dans une épreuve donnée au niveau supérieur n'est possible qu'après validation du niveau inférieur de la dite épreuve.

Le passage dans le niveau supérieur peut être effectué au cours d'une même session. Cette décision reste à l'initiative de la Ligue. Un club peut ainsi engager ses athlètes, ayant validé l'ensemble des épreuves requises, dans un niveau de compétition donné au cours de la saison. L'accès aux différentes compétitions est possible à tout moment de la saison, sous réserve que les engagements Extranat ne sont pas clos.

ORGANISATION TERRITORIALE

- ◆ Club (sous couvert d'un juge nommé par la Ligue) ou départemental pour le **Synchro Découverte**. Les départements qui ne sont pas en mesure d'organiser une session **Synchro Découverte** peuvent être rattachés à un autre département, sous réserve de l'accord de la Ligue.
- ◆ Régional
- ◆ Interrégional

Pour le niveau **Synchro d'Or**, une organisation à l'échelon régional, au minimum, est obligatoire.

Spécificité des Ultramarins : chaque ligue peut organiser les compétitions du Synchronat.

MISE A JOUR DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DANS EXTRANAT

Chaque ligue enregistre les différents niveaux dans Extranat.

Les règlements de la FFN pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des éventuelles recommandations de World Aquatics.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT DANS LES ÉPREUVES

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Tous les athlètes nés en 2018 et après, doivent être titulaires du Savoir Nager en Sécurité (SNS).
- Des athlètes peuvent être positionnés, de manière exceptionnelle, sur proposition du DTN ou de ses représentants et après validation du Cercle de Compétences concerné.

CATÉGORIES D'ÂGE

- Poussin(e)/**U9** : 9 ans et moins (2018 et après)
- Avenir/**U12** : 12 ans et moins (2015 et après)
- Jeune : 12 - 15 ans pour les filles (2015, 2014, 2013 et 2012);
12 - 16 ans pour les garçons (2015, 2014, 2013, 2012 et 2011)
- Junior : 15 - 19 ans pour les filles (2012, 2011, 2010, 2009 et 2008);
15 - 20 ans pour les garçons (2012, 2011, 2010, 2009, 2008 et 2007)
- **Toutes catégories/TC** : 15 ans et plus (2012 et avant)
- **Senior** : 2007 et avant

NOUVEAUTÉS 2026/2027

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE & N1 U12

En épreuves collectives, le Championnat de France Élite Avenir/U12 est réservé :

- ⇒ aux **CAF** (Centres d'Accession et de Formation),
- ⇒ aux **clubs** ayant obtenu un **podium en N1**.

Lors des Championnats N2 Avenir, en épreuves collectives, les CAF sont automatiquement orientés vers le Championnat de France Élite, indépendamment de leur classement, à raison d'une équipe par CAF.

Les autres équipes CAF ainsi que les équipes des clubs qui ne sont pas supports d'un CAF sont orientés vers le Championnat de France N1.

En raison de la création du Championnat de France Élite U12, **une seule épreuve de solo** est désormais organisée en N1 et Élite, regroupant plusieurs années d'âge. Toutefois, l'ordre de passage est établi par année d'âge.



CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE & N1 JEUNE

En épreuves collectives, le Championnat de France Élite Jeune est réservé :

- ⇒ aux **CNAHN** (Centre Nationaux d'Accès au Haut-Niveau),
- ⇒ aux **CAF** (Centres d'Accession et de Formation), **ayant obtenu leur qualification via les N2 Jeunes**,
- ⇒ aux **clubs** ou **CAF** positionnés d'après les résultats de la saison précédente (qualification N-1) ou de l'année en cours,
- ⇒ aux **clubs** ou **CAF** ayant obtenu un **podium en N1**.

Lors des Championnats N2 Jeune, en épreuves collectives, les CAF non classés dans le quota Élite (1er et/ou 2ème suivant les IR) sont dirigés vers la N1.

Si un club qui n'est pas support CAF se classe dans le quota Élite, il sera dirigé vers la N1.

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE

Pour toutes les catégories, en fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois, de leur propre initiative, autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou de qualification à accéder au Championnat de France Élite. Cette possibilité relève exclusivement de la Direction Technique et du Juge-Arbitre et ne peut être sollicitée par les clubs.

ANNÉE CHARNIERE

Les athlètes nés en "année charnière" de la catégorie **U12** et de la catégorie **Jeune** sont autorisés à participer à une même épreuve dans différentes catégories d'âge, à l'exception de l'épreuve de solo.

CATÉGORIE SENIOR

La catégorie Senior s'appelle désormais "**Senior/Toutes Catégories**"

Elle comprend les deux sous-catégories suivantes :

- ◆ **Toutes Catégories** : athlètes nés en **2012 et avant (15 ans et plus)**;
- ◆ **Senior** : athlètes nés en **2007 et avant (20 ans et plus)**.

Cette distinction permet d'établir lors des Championnats N2 et des Championnats de France des classements distincts :

- ◆ un classement général Senior/ Toutes Catégories, regroupant l'ensemble des athlètes engagés ;
- ◆ un classement Senior, réservé aux ballets ayant une majorité absolue d'athlètes titulaires nés en 2007 et avant (la moitié de l'effectif + 1).

Des récompenses spécifiques sont attribuées pour chacun de ces deux classements.

ÉPREUVE DU SOLO FÉMININ AU CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIOR/TC

Lors du Championnat de France Senior/Toutes Catégories, une seule nageuse par interrégion ayant participé, au cours de la saison sportive, à une épreuve de solo technique ou de solo libre lors d'un Championnat de France Junior (hiver et/ou été) est autorisée à participer à l'épreuve de solo.

Toutes les autres nageuses qualifiées ne doivent pas avoir participé, au cours de la même saison sportive, à une épreuve de solo technique ou de solo libre lors d'un Championnat de France Junior (hiver et/ou été).

Les nageuses ayant participé à l'épreuve de solo libre en catégorie Jeune, au cours de la saison et quelque soit le niveau de participation, ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve.





DEMANDE DE DÉROGATION POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Pour toutes les catégories d'âge et toutes les épreuves, le Juge-Arbitre des Championnats N2 peut soumettre à une commission d'étude, composée de la Direction Technique Nationale et de Juges Internationaux, la vidéo d'un ballet n'ayant pas obtenu sa qualification.

Cette demande doit être accompagnée du détail des notes attribuées et transmise par le Juge-Arbitre dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la fin de la compétition.

La commission examine la vidéo ainsi que les notes attribuées par le jury, sans prise en compte des Base Mark (BM).

Pour les Championnats de France Senior/TC, une dérogation ne peut être accordée qu'aux **ballets Seniors**.

Cette procédure peut également être mise en œuvre au niveau interrégional pour des ballets n'ayant pas obtenu le nombre de points requis pour accéder aux Championnats N2.

CLASSEMENTS

En figures imposées, les modalités de podiums aux niveaux régional et interrégional sont laissées à l'appréciation des Ligues et des Interrégions.

En revanche, au niveau du Championnat de France, lorsqu'au moins un athlète féminin et un athlète masculin figurent parmi les trois premiers du classement général, **un podium commun est organisé**. Le titre de champion de France est décerné à l'athlète ayant obtenu le meilleur classement général de l'épreuve.

Par ailleurs, un classement général féminin et un classement général masculin sont également établis. Chacun donne lieu à un podium distinct.

PODIUMS EN EPREUVES COLLECTIVES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- ◆ Un classement général est établi pour chaque épreuve. Il regroupe l'ensemble des clubs affiliés, sans distinction de statut, et donne lieu à l'attribution du titre de **Champion de France**.
- ◆ Un classement spécifique, dénommé « **Trophée Clubs** » est également établi **pour les épreuves collectives**. Il donne lieu à l'attribution du titre **Vainqueur du Trophée Clubs** N1 ou Élite selon la compétition.

Les trois premiers clubs de ce classement « Trophée Clubs » reçoivent des récompenses. Ce classement ne confère pas le titre de Champion de France ; seul le classement général le permet.

Sont exclus du classement « Trophée Clubs » :

- * les clubs supports d'un **CAF** (Centre d'Accession et de Formation) et/ou d'un **CNAHN** (Centre National d'Accès au Haut Niveau) lors des **Championnats de France Nationale 1**.
- * les clubs supports d'un **CNAHN** (Centre National d'Accès au Haut Niveau) lors des **Championnats de France Élite**.



TEMPS DE BALLETS Une tolérance de cinq (05) secondes, en plus ou en moins, est autorisée par rapport à la durée des ballets.

Si World Aquatics venait à modifier les épreuves et/ou les temps d'épreuve par catégorie, la réglementation serait adaptée en conséquence, sous réserve que ces informations soient communiquées suffisamment tôt dans la saison.

U12 ET JEUNE
SOLO LIBRE 2'00 (+ ou - 05'')
DUO LIBRE 2'30 (+ ou - 05'')
DUO LIBRE MIXTE 2'30 (+ ou - 05'')
ÉQUIPE LIBRE 3'00 (+ ou - 05'')
BALLET COMBINÉ 3'00 (+ ou - 05'')

JUNIOR	
SOLO TECHNIQUE 2'00 (+ ou - 05'')	SOLO LIBRE 2'15 (+ ou - 05'')
DUO TECHNIQUE 2'20 (+ ou - 05'')	DUO LIBRE 2'45 (+ ou - 05'')
DUO TECHNIQUE MIXTE 2'20 (+ ou - 05'')	DUO LIBRE MIXTE 2'45 (+ ou - 05'')
ÉQUIPE TECHNIQUE 2'50 (+ ou - 05'')	ÉQUIPE LIBRE 3'30 (+ ou - 05'')
BALLET ACROBATIQUE 3'00 (+ ou - 05'')	

SENIOR/TC
SOLO LIBRE 2'15 (+ ou - 05'')
DUO LIBRE 2'45 (+ ou - 05'')
DUO LIBRE MIXTE 2'45 (+ ou - 05'')
ÉQUIPE LIBRE 3'30 (+ ou - 05'')
BALLET COMBINÉ 3'00 (+ ou - 05'')
BALLET ACROBATIQUE 3'00 (+ ou - 05'')

MODALITÉS DE QUALIFICATION

- ◇ Pour les épreuves **comptabilisant les figures imposées** dans les catégories U12 et Jeune, le système de qualification combinant **la place en ballets et les points en figures imposées** est maintenu.
- ◇ Pour les épreuves **ne comptabilisant pas les figures imposées**, un système de qualification combinant **la place et les points en ballet** est mis en place dans les catégories U12, Jeune et Junior.
- ◇ Pour la catégorie Senior/TC, la qualification est à la place.

EXEMPTION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

En cas d'exemption de participation aux championnats régionaux, le club concerné doit en informer sa Ligue et son Interrégion.

- les ballets ayant participé aux Championnats d'Été Élite Jeune, Élite Junior 2026,
- les ballets Jeune et Junior ayant obtenu les points de qualification pour les Championnats de France d'hiver 2026 et ceux ayant participé au Championnat de France d'hiver 2026,
- les solos libres Jeunes et Juniors ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative et ceux ayant participé à la phase qualificative des championnats d'hiver 2026,
- les ballets libres Senior/TC.

Pour les catégories Junior et Senior/TC, il est recommandé aux Ligues d'organiser conjointement les compétitions Régionales et N2. Dans ce cas, des classements distincts devront être établis pour chaque niveau de compétition :

- un classement Régional ;
- un classement N2.

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition Régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux Ligues concernées.

PARTICIPATION DES ATHLÈTES DU CNE / CNR

Des athlètes du Centre National d'Entraînement et du Centre National Relève n'appartenant pas à un même club pourront nager lors des championnats de France Élite sous la bannière CNE / CNR. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

PARTICIPATION DES ATHLÈTES ÉTRANGERS

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation World Aquatics.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes se classent dans les trois premiers, un podium international pourra être organisé. Sinon elles seront intégrées au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats de France d'été Élite Jeune et Junior sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de : deux solos, deux duos, une équipe, un ballet combiné (en Jeune) et un ballet acrobatique (Junior). Au moins un juge doit être engagé par ballet collectif. Un solo et/ou un duo supplémentaires pourront être accordés en cas de sélection.

Participation des athlètes étrangers licenciés dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en Equipe de France et licenciés dans un club français, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes français. Ils sont également soumis aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

Concernant le classement des solos, ils seront considérés hors quota. En duos et en équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Equipe de France ne peuvent pas se voir délivrer le titre de «Champion de France». En solo, également un athlète étranger ne peut pas avoir de titre de Champion de France. Un double classement sera établi.

DISPOSITIF ILE DE LA RÉUNION

Pour les Championnats de France d'hiver :

Envoi, à la FFN, de vidéos des épreuves avant les Journées d'Automne pour évaluation par un jury.

Pour les Championnats de France d'été :

La Ligue Régionale organise une compétition sur place avec la présence d'un juge désigné par la FFN et des officiels de la Ligue. Tous les clubs de la Ligue peuvent y participer. Toutes les épreuves des différentes catégories sont proposées lors de cette compétition.

Le juge arbitre désigné par la FFN ainsi que la commission de qualification FFN valident les résultats et les qualifications. Pour se qualifier, ils doivent réaliser les points de qualification et rentrer dans le quota.

DISPOSITIF TERRITOIRES ULTRA-MARINS

Pour les Championnats de France d'hiver :

Envoi, à la FFN, de vidéos des épreuves avant les Journées d'Automne pour évaluation par un jury.

Pour les Championnats de France d'été :

Envoi, à la FFN, de vidéos pour les épreuves de solos et duos seulement. Pour les épreuves d'équipe, le ou les clubs doivent participer aux N2 de leur choix en métropole. Pour se qualifier, ils doivent rentrer dans les quotas de l'interrégion sans prendre de place à cette interrégion.

DISPOSITIF LIGUE CORSE

En cas de non quota attribué, les clubs de la Ligue Corse doivent rentrer dans les quotas de l'interrégion Sud-Est sans prendre de place à cette interrégion pour se qualifier.

DISPOSITIF CENTRES NATIONAUX D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU (CNAHN), CENTRE NATIONAL RELÈVE (CNR) ET CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT (CNE)

Un CNAHN sera automatiquement positionné aux Championnats de France d'hiver Jeune et Junior et Championnats Élite d'été Jeune et Élite Junior. Ceci à raison de deux places en solo et duo et d'une place en épreuves collectives par CNAHN. Ces ballets se rajouteront aux quotas. Lors des épreuves collectives, ils passeront regroupés.

Les athlètes appartenant au CNE et CNR seront également intégrés hors quota.

SÉLECTIONS COLLECTIFS DES ÉQUIPES DE FRANCE

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Équipes de France peuvent être incluses dans le programme des Championnats de France. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la DTN dans les modalités de sélection.

PODIUMS ET RÉSULTATS

Les résultats des compétitions N2 sont vérifiés par le Juge-Arbitre. Ils doivent être transmis via XO sous 48 heures et envoyés en PDF, **dès l'issue de la compétition**, au département Natation Artistique de la Fédération Française de Natation (natation.artistique@ffnatation.fr).

Ils seront accessibles sur le site FFNATATION.FR.

OFFICIELS ET LICENCIÉS

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Artistique. Les personnes convoquées par la FFN, quelle que soit leur mission, ne représentent pas leur club.

Pour tous les championnats de France, tout club participant doit obligatoirement engager, via Extranat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition. **Dans le cas contraire, l'article 35.1 du règlement financier sera appliqué.**

Pour les Championnats de France d'hiver et d'été U12 N1 et Élite et Jeune N1 et Élite, les clubs engageant dix athlètes au moins en figures imposées devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Cet officiel devra être engagé sur Extranat. **Dans le cas contraire, l'article 35.1 du règlement financier sera appliqué.**

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition Régionale, Interrégionale, Nationale. Lors des compétitions nationales, le délégué du Président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence (voir Annuaire FFN).

TRANSMISSION HORS DÉLAIS DU SUPPORT MUSICAL DE BALLET

Toute transmission hors délais du support musical de ballet dans le cadre des Championnats de France « Nationale 1 » et « Elite Open » U12, Jeunes, Juniors, Seniors/TC fera l'objet d'une pénalité. En pratique, le superviseur transmettra l'information de cette pénalité pour application aux services financiers de la FFN pour application et paiement des pénalités. **L'article 35.2 du règlement financier sera appliqué.**

PRINCIPES DE QUALIFICATION :

Compétitions Interrégionales :

La qualification aux compétitions Interrégionales N2 pour les ballets non dispensés prend en compte :

- un minimum de **points à réaliser en figures imposées** au championnat régional lorsqu'il s'agit d'épreuves de **ballets comptabilisant les figures imposées**.
- La **participation du ballet** au championnat régional lorsqu'il s'agit d'épreuves de **ballets ne comptabilisant pas les figures imposées**.

Championnats de France N1 et Élite :

La qualification aux Championnats de France prend en compte :

- un **quota de places**.
- un minimum de **points à réaliser en figures imposées** au championnat N2 lorsqu'il s'agit d'épreuves de **ballets comptabilisant les figures imposées**.
- un minimum de **points à réaliser en ballet** au championnat N2 lorsqu'il s'agit d'épreuves de **ballets ne comptabilisant pas les figures imposées**.
- Pour les championnats de France Élite, un positionnement d'après les résultats de la saison précédente (qualification N-1) ou de l'année en cours.
- **ATTENTION** : Le dispositif de qualification basé sur la saison précédente : « avoir été classé dans le top 3 ou 6 en Élite », en épreuve collective ne s'applique pas aux **CNAHN dans les catégories Jeune et Junior, ni les CAF dans la catégorie U12** qui disposent automatiquement d'une place en Élite chacun .
Par ailleurs, les CNAHN bénéficient également de deux places en solo, duo et duo mixte.

Attention : la qualification entre le championnat de France N1 et le championnat de France Élite, quelle que soit la catégorie, n'est pas interchangeable ou cessible entre plusieurs duos ou équipes d'un même club, sous peine de disqualification.



ACCÈS AUX DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS

Les règlements de la FFN pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des éventuelles recommandations de World Aquatics.

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS N2

POINTS EN IMPOSÉES						
	U12				JEUNE	
	2015	2016	2017	2018 et après	2012 - 2013	2014 - 2015
SOLO LIBRE	56	55	54	53 en N2 seulement	60	58
DUO LIBRE	56				59	
DUO MIXTE LIBRE	56				59	
ÉQUIPE LIBRE	55				57	
BALLETS COMBINES	SI PARTICIPATION					

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER U12, JEUNE & JUNIOR

		Nbre de CAF FIGURES IMPOSEES U12	SOLO LIBRE JEUNE	DUO MIXTE LIBRE JEUNE	EQUIPE LIBRE JEUNE	SOLO TECHNIQUE JUNIOR	DUO MIXTE TECHNIQUE JUNIOR	ÉQUIPE TECHNIQUE JUNIOR
			Points en imposées			Points en ballets		
Points phase qualificative			65			160		
Points			69	67	65	180	170	160
QUOTAS	ILE DE FRANCE	2	3	Si points réalisés	1	3	Si points réalisés	1
	NORD EST	2	3		1	3		1
	OUEST	4	3		1	3		1
	SUD EST	3	4		2	4		2
	SUD OUEST	3	4		2	4		2
	CORSE	1	1		Suivant résultats	1		Suivant résultats
	LA REUNION	1	1	1				
Accès à l'épreuve qualificative			A partir de la 2ème place de chaque IR + Réunion			A partir de la 2ème place de chaque IR + Réunion		
Places à l'épreuve qualificative			13 minimum + garçons			13 minimum + garçons		
Accès en finale			• 2 Élite 2026 • 10 CNAHN • premier de chaque IR • 3 premiers de l'épreuve qualificative • 1 Corse	• 3 Élite 2026 • CNAHN • Si points réalisés en IR	• 3 Élite 2026 • Quotas IR • 5 CNAHN	• 1 Élite 2026 • 10 CNAHN • premier de chaque IR • 3 premiers de l'épreuve qualificative • 1 Corse	• 2 Élite 2026 • CNAHN • Si points réalisés en IR	• 3 Élite 2026 • Quotas IR • 5 CNAHN
Places en finale			21 + garçons	FINALE DIRECTE	15 minimum	20 + garçons	FINALE DIRECTE	15 minimum
Accès en Élite dans l'année			6 premières filles + 6 premiers	3 premiers	6 premières	6 premières filles + 6 premiers	3 premiers	6 premières

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ - CATÉGORIE U12

		SOLO LIBRE 2015	SOLO LIBRE 2016	SOLO LIBRE 2017	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE LIBRE	BALLET COMBINÉ
		Points en imposées						Points en ballet
N1		61	60	59	59	59	57	100
Élite		65	64	63	63	63		
QUOTAS	ILE DE FRANCE	5 dont au - 2 places 2016/2017			4	Si points réalisés	3	3
	NORD EST	5 dont au - 2 places 2016/2017			4		3	3
	OUEST	5 dont au - 2 places 2016/2017			4		3	3
	SUD EST	6 dont au - 2 places 2016/2017			5		4	4
	SUD OUEST	6 dont au - 2 places 2016/2017			5		4	4
	CORSE	2			2		1	
	LA REUNION	2			2		1	1
N1	Accès en finale	A partir de la 2ème place des N2 de chaque IR + Réunion				FINALE DIRECTE	19 minimum	18 minimum
	Places en finale	25 minimum (passage par année d'âge) + garçons			19 minimum			
ÉLITE	Accès en finale	• 3 2015 Élite 2026 • 3 2016 Élite 2026 • premier de chaque N2 • 3 premiers des N1 • 1 Corse			• 3 Élite 2026 • premier de chaque N2 • 3 premiers des N1 • 1 Corse & 1 Réunion		• 16 CAF • 3 premiers des N1	
	Places en finale	15 minimum (passage par année d'âge) + garçons			13 minimum	FINALE DIRECTE	19 minimum	

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ N1 & ÉLITE - CATÉGORIE JEUNE

		SOLO LIBRE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE LIBRE		BALLET COMBINÉ	
		Points en imposées					Points en ballet	
N1		65	63	63	59	CAF slt	130	CAF slt
Élite			67	67	N1	Élite		Élite
QUOTAS	ILE DE FRANCE	3 dont 1 place 2014	4	Si points réalisés	4	1	4	1
	NORD EST	3 dont 1 place 2014	3		3	1	3	1
	OUEST	4 dont 1 place 2014	5		5	2	5	2
	SUD EST	4 dont 1 place 2014	6		6	2	6	2
	SUD OUEST	4 dont 1 place 2014	6		6	2	6	2
	CORSE	2	1			1		1
	LA REUNION	1	Suivant résultats		2		2	
N1	Places en éliminatoire				26 minimum		26 minimum	
	Accès en finale	FINALE DIRECTE	● A partir de la 2ème place des N2 de chaque IR					
	Places en finale	21 minimum + garçons	19 minimum		FINALE DIRECTE		12 minimum	12 minimum
ÉLITE	Accès en finale	● 6 premiers du Chpt Hiver ● 6 premiers des N1 ● les solistes présélectionnés en EDF	● 1 Élite 2026 ● premier de chaque N2 ● 10 CNAHN ● 3 premiers des N1 ● 1 Corse	● 3 premiers du Chpt Hiver ● 3 premiers des N1 ● Si points réalisés en IR		● 6 premiers du Chpt Hiver ● 5 CNAHN + 9 CAF (hors 6 des Hivers) ● 3 premiers des N1		● 6 Élite 2026 ● 5 CNAHN + 9 CAF (hors 6 2026) ● 3 premiers des N1
	Places en finale	12 minimum + pré EDF + garçons	20 minimum	FINALE DIRECTE		17 minimum		17 minimum

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ N1 & ÉLITE - CATÉGORIE JUNIOR

		SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE		DUO LIBRE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE TECHNIQUE	ÉQUIPE LIBRE	BALLET ACROBATIQUE		
POINTS N1		160	100	150		110	150	110	140	90	90		
POINTS ÉLITE		180	120	170		130	170	130	160	110	110		
QUOTAS	ILE DE FRANCE	4 dont 1 place 2010/2011	4 dont 1 place 2010/2011	4		4	Si points réalisés	Si points réalisés	4	4	4		
	NORD EST	4 dont 1 place 2010/2011	4 dont 1 place 2010/2011	4		4			4	4	4		
	OUEST	4 dont 1 place 2010/2011	4 dont 1 place 2010/2011	4		4			4	4	4		
	SUD EST	5 dont 1 place 2010/2011	5 dont 1 place 2010/2011	5		5			5	5	5		
	SUD OUEST	5 dont 1 place 2010/2011	5 dont 1 place 2010/2011	5		5			5	5	5		
	CORSE	Suivant résultats							Suivant résultats				
	REUNION												
N1	Accès en finale	FINALE DIRECTE	● A partir de la 2ème place des N2			FINALE DIRECTE		● A partir de la 2ème place des N2					
	Places en finale	22 minimum + garçons	17 minimum + garçons	17 minimum				17 minimum					
ÉLITE	Accès en finale	● 6 premiers du Chpt Hiver ● 6 premiers des N1 ● les solistes présélectionnés en EDF	● 10 CNAHN ● 1 Élite 2026 ● premier de chaque N2 ● 3 premiers des N1			● 3 premiers des Hivers ● CNAHN ● 3 premiers des N1 ● premier de chaque N2	● 2 Élite 2026 ● CNAHN ● 3 premiers des N1 ● premier de chaque N2	● 6 premiers du Chpt Hiver ● 5 CNAHN ● Premier de chaque N2 ● 3 premiers des N1	● 4 Élite 2026 ● 5 CNAHN ● Premier de chaque N2 ● 3 premiers des N1				
	Places en finale	12 minimum + pré EDF + garçons	19 minimum + garçons	19 minimum			FINALE DIRECTE		16 minimum	17 minimum			

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ - CATÉGORIE SENIOR/TOUTES CATÉGORIES

		SOLO LIBRE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE LIBRE	BALLET ACROBATIQUE	COMBINÉ	
QUOTAS	ILE DE FRANCE	3	3	Suivant résultats	3	3	3	
	NORD EST	3	3		3	3	3	
	OUEST	3	3		3	3	3	
	SUD EST	3	3		3	3	3	
	SUD OUEST	3	3		3	3	3	
	CORSE	Suivant résultats			Suivant résultats			
	LA REUNION							
Accès en finale	● <i>quota de chaque N2</i> ● 3 premiers TC du Chpt 2026 ● 3 premiers SENIOR/20+ du Chpt 2026							
Places en finale	21 minimum + Corse et Réunion suivant résultats			FINALE DIRECTE	21 minimum + Corse et Réunion suivant résultats			



PUBLIC CONCERNÉ	
9 ans et moins (2018 et après)	
OBJECTIF	
Proposer un programme avec des contenus adaptés pour préparer au système compétitif. La Ligue ou Interrégion peut proposer des épreuves mieux adaptées à ses besoins et aux attentes des clubs.	
CONDITIONS D'ACCÈS	
Être titulaire du Savoir Nager en Sécurité (SNS)	
ÉPREUVES - PRÉCONISATIONS	
FIGURES IMPOSÉES	ÉPREUVE LIBRE
2 figures obligatoires - Perilleux arrière groupé - Ballet leg Ces figures seront réalisées avec ou sans aides extérieures (bidons, frites, haltères)	Ballet avec des éléments imposés Kick, Battements costaux, Voilier, 1 Cercle, 1 Ligne Distance : 25 m minimum Durée : 1'30 (+ ou - 5 sec)
CLASSEMENTS & PODIUMS	
- Chaque organisateur pourra s'approprier cette épreuve et proposer le jugement et le classement de son choix. Récompense : au choix de l'organisateur (médailles et/ou récompenses à tous les participants et/ou distribution de diplômes).	

LA CATÉGORIE AVENIR/U12

Les règlements de la FFN pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des éventuelles recommandations de World Aquatics.

LE PUBLIC CONCERNÉ

12 ans et moins (2015 et après).

COMPÉTITIONS

- ⇒ Championnat de France Hiver U12 - figures imposées (réservées aux CAF)
- ⇒ Championnat Régional U12
- ⇒ Championnat National 2 U12
- ⇒ Championnat de France Été National 1 U12
- ⇒ Championnat de France Été Élite U12

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau **Synchro Découverte**.
- Les athlètes nés en **2018 et après** peuvent participer en **solo** uniquement lors du Championnat régional et du Championnat N2.
- Les athlètes nés en **2015** sont autorisés à participer à une même épreuve dans différentes catégories d'âge, **à l'exception de l'épreuve de solo**.
- En **solo**, l'ordre de passage est par année d'âge.
- **Pour accéder au Championnat National 2** : avoir obtenu les points requis en figures imposées dans les épreuves de solo, duo, duo mixte, équipe, et avoir participé au ballet combiné lors du Championnat Régional.
- **Pour accéder aux Championnats de France** : avoir obtenu les places et les points requis en figures imposées de solo, duo, duo mixte, équipe, ainsi que les places et les points requis en ballet combiné au Championnat National 2.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES 2'00 (+ ou - 05'')	DUOS LIBRES 2'30 (+ ou - 05'')
DUOS MIXTES LIBRES 2'30 (+ ou - 05'')	ÉQUIPES LIBRES 3'00 (+ ou - 05'')

COMBINÉS

3'00 (+ ou - 05'')

Effectif de quatre (4) à dix (10) athlètes, avec deux (2) remplaçants maximum.

CLASSEMENTS ET PODIUMS

- Figures imposées : aux Championnats de France, un podium commun filles et garçons est organisé. Le titre de champion de France figures imposées U12 est décerné à l'athlète ayant obtenu le meilleur classement général de l'épreuve. Un classement général féminin et un classement général masculin sont également établis. Chacun donne lieu à un podium distinct. D'autres classements distincts peuvent être organisés par année d'âges, sans titre de Champion de France.
- Ballet combiné : le classement, fondé à 100% sur le résultat du ballet combiné.
- Épreuves libres : le classement repose sur le cumul des résultats des figures imposées et des épreuves libres ; en solo, des classements distincts sont organisés par année d'âges.

♦ Épreuves collectives :

- ⇒ Championnat N1 : un classement général décerne le titre de **Champion de France N1**; un deuxième classement, réservé aux structures hors CAF et/ou CNAHN, donne lieu au podium **Trophée Clubs** sans titre de Champion de France.
- ⇒ Championnat Élite : un classement général décerne le titre de **Champion de France Élite**; un deuxième classement, réservé aux structures hors CNAHN, donne lieu au podium **Trophée Clubs** sans titre de Champion de France.



- Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné
- Dans le cadre de la structuration du Programme de Performance Fédéral (PPF), les athlètes de la catégorie U12 inscrits dans le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) et appartenant à l'un des seize (16) Centres d'Accession et de Formation (CAF) peuvent participer à l'épreuve de figures imposées du Championnat de France Hiver U12.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

- Figures imposées (100 %) : trois (3) podiums sont organisés :
- un podium pour les athlètes nés en 2015, avec attribution du titre de Champion(ne) CAF 2015 des figures imposées ;
- un podium pour les athlètes nés en 2016, avec attribution du titre de Champion(ne) CAF 2016 des figures imposées ;
- un podium pour les athlètes nés en 2017, avec attribution du titre de Champion(ne) CAF 2017 des figures imposées.

Interrégion	Nombre de CAF / Athlètes	Clubs support des CAF
Île-de-France	2 CAF / 16 athlètes	GPS Corbeil-Essonnes Aquatique Stade Français
Nord-Est	2 CAF / 7 athlètes	Ballet Nautique Strasbourg JN Compiègne
Ouest	4 CAF / 21 athlètes	Angers Nat Synchro Léo-Lagrange Natation Nantes Natation Artistique Tours Saint-Brieuc Natation Artistique
Sud-Est	3 CAF / 18 athlètes	Aqua Synchro Lyon Hyères Natation Artistique Pays d'Aix Natation
Sud-Ouest	3 CAF / 32 athlètes	CN Saint-Cyprien Colomiers Natation Synchronisée Girondins de Bordeaux
Corse	1 CAF / 6 athlètes	Acqua Synchro Bastia
La Réunion	1 CAF / 10 athlètes	Les Aquanautes
Total	16 CAF / 110 athlètes	



Le Championnat Régional est qualificatif pour le Championnat National 2

- Ils peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement
- Les nageuses et nageurs nés après 2018 peuvent participer en solo en région et N2 seulement

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

ACCÈS AU CHAMPIONNAT NATIONAL 2 U12

SOLOS LIBRES	• Nés en 2015 si 56 points en figures imposées
	• Nés en 2016 si 55 points en figures imposées
	• Nés en 2017 et 2018 si 54 points en figures imposées
DUOS LIBRES	• si 56 points en figures imposées
DUOS LIBRES MIXTES	• si 56 points en figures imposées
ÉQUIPES LIBRES	• si 55 points en figures imposées
BALLETS COMBINÉS	• si participation

CHAMPIONNAT NATIONAL 2 AVENIR/U12

Le Championnat National 2 est qualificatif pour le Championnat de France National 1 et le Championnat de France Élite.

- Il peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les athlètes nés en 2018 et après peuvent participer en solo en regional et N2 seulement

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 U12

SOLOS LIBRES	25 + garçons	• quatre (4) des IR IDF, NE, O dont au moins deux nées en 2016 ou 2017 • cinq (5) des IR SO, SE dont au moins deux nées en 2016 ou 2017 • le deuxième (2) et le troisième (3) de la Corse • deux (2) de la Réunion • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu aux N2 61 points en figures imposées pour les athlètes nés en 2015, 60 points pour ceux nés en 2016 et 59 points pour ceux nés en 2017.
DUOS LIBRES	19	• trois (3) classés à la 2ème et la 4ème place des IR IDF, NE, O • quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place des IR SO, SE • le deuxième de la Corse et de la Réunion Sous réserve d'avoir obtenu aux N2 59 points en figures imposées
DUOS LIBRES MIXTES		• ayant 59 points en imposées aux N2
ÉQUIPES LIBRES	19	• trois (3) premières des IR IDF, NE, O (hors première équipe (1) par CAF) • quatre (4) premières des IR SO, SE (hors première équipe (1) par CAF) • la première (1) Corse (hors première équipe (1) CAF) et de la Réunion (hors première équipe (1) CAF) Sous réserve d'avoir obtenu aux N2 57 points en figures imposées
BALLETS COMBINÉS	18	• trois (3) premières des IR IDF, NE, O (hors premier combo (1) par CAF) • quatre (4) premières des IR SO, SE (hors premier combo (1) par CAF) • le premier (1) Réunion (hors premier combo (1) CAF) Sous réserve d'avoir obtenu aux N2 100 points en ballet

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE U12

SOLOS LIBRES	• le premier (1) de chaque IR (fille et garçon) • le premier (1) Corse	Nés en 2015 si 65 points en figures imposées aux N2
		Nés en 2016 si 64 points en figures imposées aux N2
		Nés en 2017 si 63 points en figures imposées aux N2
DUOS LIBRES	• le premier (1) de chaque IR • le premier (1) Corse et la Réunion (1)	si 63 points en figures imposées aux N2
DUOS LIBRES MIXTES	• le premier (1) de chaque IR • le premier (1) Corse et la Réunion (1)	si 63 points en figures imposées aux N2

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ N1 AVENIR/U12

Le Championnat de France Nationale 1 est qualificatif pour le Championnat de France Élite

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE U12

SOLOS LIBRES	6	- trois (3) premières filles du championnat N1 (sans condition de points) - trois (3) premiers garçons du championnat N1 (sans condition de points)
DUOS LIBRES	3	trois (3) premiers du championnat N1 Sans condition de points
DUOS LIBRES MIXTES		
ÉQUIPES LIBRES		
BALLETS COMBINÉS		

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

En fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou de qualification d'accéder au Championnat de France Élite.

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE U12 2027-2028

- Dans toutes les épreuves, être classé dans le top 3 et avoir réalisé les points de qualification en Élite.
- Ce dispositif de qualification ne concerne pas les CAF, en épreuve collective, qui ont automatiquement chacun une place en Élite.

Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné

En fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou de qualification d'accéder au Championnat de France Élite.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES

selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES

15
+
garçons

- trois (3) nées en 2015, positionnés du Championnat Élite 2026
- trois (3) nées en 2016, positionnés du Championnat Élite 2026
- trois (3) premiers du championnat N1 (sans condition de points)
- le premier de chaque IR, de la Corse et solos garçons sous réserve d'avoir obtenu 65 points en figures imposées pour les athlètes nés en 2015, 64 points pour ceux nés en 2016 et 63 points pour ceux nés en 2017.

DUOS LIBRES

13

- trois (3) premiers du championnat de France 2026 (sans condition de points)
- trois (3) premiers du championnat N1 (sans condition de points)
- le premier (1) de chaque IR, de la Corse et de la Réunion, sous réserve d'avoir obtenu 63 points en figures imposées

DUOS MIXTES LIBRES

- trois (3) premiers du championnat de France 2026 (sans condition de points)
- trois (3) premiers du Championnat N1 2027 (sans condition de points)
- les duos mixtes techniques ayant obtenu 67 points en figures imposées aux N2

ÉQUIPES LIBRES

19

- un (1) par CAF : 16
 - trois (3) premiers du championnat N1
- Sans condition de points

BALLETS COMBINÉS

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

LA CATÉGORIE JEUNE

Les règlements de la FFN pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des éventuelles recommandations de World Aquatics.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Filles : 12, 13, 14, 15 ans (2015, 2014, 2013 et 2012)
Garçons : 12, 13, 14, 15, 16 ans (2015, 2014, 2013, 2012 et 2011)

COMPÉTITIONS

- ⇒ Journées d'Automne
- ⇒ Épreuve qualificative du Championnat de France Hiver Jeune
- ⇒ Championnat de France Hiver Jeune
- ⇒ Championnat Régional Jeune
- ⇒ Championnat National 2 Jeune
- ⇒ Championnat de France Été National 1 Jeune
- ⇒ Championnat de France Été Élite Jeune Open

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau **Synchro d'Argent**
- Les athlètes nés en **2015** et **2012** sont autorisés à participer à une même épreuve dans différentes catégories d'âge, à l'exception de l'épreuve de solo.
- Pour accéder au Championnat National 2** : avoir obtenu les points requis en figures imposées dans les épreuves de solo, duo, duo mixte, équipe, et avoir participer au ballet combiné lors du Championnat regional.
- Pour accéder aux Championnat N1 de France** : avoir obtenu les places et les points requis en figures imposées de solo, duo, duo mixte, équipe, ainsi que les places et les points requis en ballet combiné au Championnat National 2.
- Pour accéder aux Championnats de France Élite** : avoir obtenu les places et les points requis en figures imposées de solo, duo, duo mixte, ainsi que pour les CAF, les places requises en équipe et en combiné au Championnat National 2.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES

Selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES
2'00 (+ ou - 05'')

DUOS LIBRES
2'30 (+ ou - 05'')

DUOS MIXTES LIBRES
2'30 (+ ou - 05'')

ÉQUIPES LIBRES
3'00 (+ ou - 05'')

COMBINÉS

3'00 (+ ou - 05'')

Effectif de quatre (4) à dix (10) athletes, avec deux (2) remplaçants maximum.

CLASSEMENTS ET PODIUMS

- Figures imposées : aux Championnats de France, un podium commun filles et garçons est organisé. Le titre de champion de France figures imposées Jeunes est décerné à l'athlète ayant obtenu le meilleur classement général de l'épreuve. Un classement général féminin et un classement général masculin sont également établis. Chacun donne lieu à un podium distinct. Un classement distinct est organisé pour les athlètes nés en 2014 et après, sans titre de Champion de France.
- Ballet combiné : le classement, fondé à 100% sur le résultat du ballet combiné.
- Épreuves libres : le classement repose sur le cumul des résultats des figures imposées et des épreuves libres ; en solo, une place supplémentaire par IR est réservée aux athlètes nés en 2014, avec un podium dédié.
 - ◇ **Épreuves collectives** :
 - ⇒ Championnat N1 : un classement général décerne le titre de **Champion de France N1**; un deuxième classement, réservé aux structures non labellisées, donne lieu au podium **Trophée Clubs** sans titre de Champion de France.
 - ⇒ Championnat Élite : un classement général décerne le titre de **Champion de France Élite**; un deuxième classement, réservé aux structures hors CNAHN, donne lieu au podium **Trophée Clubs** sans titre de Champion de France.



Les journées d'Automne Jeune sont sélectives pour l'épreuve qualificative et le Championnat de France d'hiver Jeune

- Les ballets déjà qualifiés pour le Championnat de France d'hiver lors de la saison **N-1**, ainsi que les ballets des **CNAHN** peuvent participer à cette compétition sans remettre en cause leur qualification. Ces athlètes feront l'objet d'un double classement.
- A l'issue des Journées d'Automne, les ballets n'ayant pas accédé à l'épreuve qualificative ou au Championnat de France d'hiver dans une épreuve donnée, pourront participer directement à cette épreuve lors **N2 2027** sans passer par les Championnats régionaux.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES	DUOS LIBRES MIXTES	EQUIPES LIBRES
--------------	--------------------	----------------

ACCÈS À L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

SOLOS LIBRES	13 + garçons	• deux (2) de la 2ème à la 3ème place des IR IDF, NE, O • trois (3) de la 2ème à la 4ème place des l'IR SO, SE • un (1) de la Réunion • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 65 points en figures imposées
--------------	-----------------	---

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

SOLOS LIBRES	6 + garçons	• le premier (1) de chaque IR et de la Corse • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 69 points en figures imposées
DUOS MIXTES LIBRES	ayant obtenu 67 points en figures imposées	
ÉQUIPES LIBRES	7	• la première (1) des IR IDF, NE, O, • les deux (2) premières des IR SO, SE • la Corse et de la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 65 points

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires



- Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné
- A l'issue de l'épreuve qualificative, les solos libres n'ayant pas accédé au Championnat de France d'hiver pourront participer directement à cette épreuve aux **N2 2027** sans passer par les Championnats régionaux.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES

Pas de podium organisé pour la phase qualificative

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

SOLOS LIBRES	6	• les trois (3) premiers solos libres filles • les trois (3) premiers solos libres garçons Sous réserve d'avoir obtenu 69 points en imposées
--------------	---	--

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

- Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné.
- Les athlètes de la catégorie Jeune, retenus à l'issue du classement des figures imposées lors des différents championnats nationaux 2026, ainsi que les athlètes inscrits dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) et ceux proposés sur les listes ministérielles, ont la possibilité de participer aux épreuves de figures imposées.
La liste des athlètes concernés sera diffusée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération au plus tard le 30 octobre 2026. Ce pré-engagement est obligatoire.
- Le dispositif de qualification « parmi les six (6) premiers du Championnat de France Élite 2026 » ne s'applique pas aux CNAHN. Ceux-ci bénéficient automatiquement de deux places en solo, deux places en duo mixte et une place en épreuve collective.
- À l'issue du Championnat de France d'hiver, les ballets non qualifiés pour le Championnat de France Élite Jeune pourront participer directement aux N2 2027, sans passer par les Championnats régionaux.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES	21 + garçons	• deux (2) positionnés du Championnat Élite 2026 (sans condition de points) • deux (2) par CNAHN (sans condition de points) • les trois (3) premiers de l'épreuve qualificative (sans condition de points) • le premier (1) de chaque IR, de la Corse et solos garçons sous réserve d'avoir obtenu 69 points en figures imposées
DUOS MIXTES LIBRES		• trois (3) positionnés du Championnat Élite 2026 (sans condition de points) • CNAHN • les duos mixtes techniques ayant obtenu 67 points en figures imposées
ÉQUIPES LIBRES	16	• trois (3) parmi les six (6) du championnat Élite 2026 (sans condition de points) • une (1) par CNAHN • la première (1) des des IR IDF, NE, O • les deux (2) premières des IR SO, SE • la Corse et la Réunion suivant les résultats aux JA Sous réserve d'avoir obtenu 65 points en figures imposées

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JEUNE

SOLOS LIBRES	• les six (6) premiers • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 69 points en figures imposées
DUOS MIXTES LIBRES	• les trois (3) premiers sous réserve d'avoir obtenu 67 points en figures imposées
ÉQUIPES LIBRES	• les six (6) premières sous réserve d'avoir obtenu 65 points en figures imposées

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires



Le Championnat Régional est qualificatif pour le Championnat National 2.

- Il peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

ACCÈS AU CHAMPIONNAT NATIONAL 2 JEUNE

SOLOS LIBRES	• Nés en 2014 et 2015 si 58 points en figures imposées
	• Nés en 2012 et 2013 si 60 points en figures imposées
DUOS LIBRES	• si 59 points en figures imposées
DUOS LIBRES MIXTES	• si 59 points en figures imposées
ÉQUIPES LIBRES	• si 57 points en figures imposées
BALLETS COMBINÉS	• si participation

CHAMPIONNAT NATIONAL 2 JEUNE

Le Championnat National 2 est qualificatif pour le Championnat de France National 1 et le Championnat de France Élite.

- Il peut servir de compétition préparatoire pour les ballets déjà qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 1 JEUNE

SOLOS LIBRES	21 + garçons	• trois (3) des IR IDF, NE dont au moins une née en 2014 • quatre (4) des IR O, SO, SE dont au moins une née en 2014 • deux (2) de la Corse • une (1) de la Réunion • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 65 points en figures imposées
DUOS LIBRES	19	• deux (2) classés à la 2ème et la 3ème place de l'IR NE • trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place de l'IR IDF • quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR O • cinq (5) classés de la 2ème à la 6ème place des IR SO, SE • la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 63 points en figures imposées
DUOS MIXTES LIBRES		• ayant 63 points en figures imposées

ACCÈS AUX ÉLIMINATOIRES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 1 JEUNE

ÉQUIPES LIBRES & BALLETS COMBINÉS	26	• deux (2) de la Réunion • trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place de l'IR NE si le premier (1) est CAF • quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR IDF si le premier (1) est CAF • cinq (5) classés de la 3ème à la 7ème place de l'IR O si les deux premiers (2) sont CAF • six (6) classés de la 3ème à la 8ème place des IR SO, SE si les deux premiers (2) sont CAF Sous réserve d'avoir obtenu 59 points en figures imposées
---	----	--

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JEUNE

DUOS LIBRES & DUOS MIXTES LIBRES	19	• le premier (1) de chaque IR • le premier (1) Corse • la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 67 points en imposées
ÉQUIPES LIBRES & BALLETS COMBINÉS	17	• un (1) CAF par IR NE, IDF et Corse si celui-ci se classe premier (1) des N2 • deux (2) CAF par IR O, SE et SO si ceux-ci se classent premier (1) et deuxième (2) des N2 • la Réunion suivant résultats

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

Le Championnat de France Nationale 1 est qualificatif pour le Championnat de France Élite.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES
selon le règlement World Aquatics

ACCÈS AUX FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 1 JEUNE

ÉQUIPES LIBRES & BALLETS COMBINÉS	12	douze (12) des éliminatoires
---	----	--

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JEUNE

SOLOS LIBRES FILLES	6	les six (6) premiers (sans condition de points)
SOLOS LIBRES GARÇONS	Après observation de la Direction Technique et du Juge-Arbitre	
DUOS LIBRES DUOS MIXTES LIBRES ÉQUIPES LIBRES BALLETS COMBINÉS	3	les trois (3) premiers (sans condition de points)

En fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou la qualification d'accéder au Championnat de France Élite.

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE OPEN JEUNE

Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné

En fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou de qualification d'accéder au Championnat de France Élite.

ÉPREUVES

FIGURES IMPOSÉES selon le règlement World Aquatics

SOLOS LIBRES	12 + pré-EDF + garçons	• six (6) positionnés du Championnat d'Hiver 2026 • les six (6) premiers du Championnat N1 2027 • les solistes présélectionnés à la 2ème étape de l'EDF Jeune • solos garçons Sans condition de points
DUOS LIBRES	20	• un (1) positionné du Championnat Élite 2026 • deux (2) par CNAHN • les trois (3) premiers du Championnat N1 2027 (sans condition de points) • le premier de chaque IR et de la Corse • la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 67 points en figures imposées
DUOS MIXTES LIBRES		• les trois (3) premiers du Championnat d'hiver 2026 (sans condition de points) • les trois (3) premiers du Championnat N1 2027 (sans condition de points) • les duos mixtes techniques ayant obtenu 67 points en figures imposées aux N2
ÉQUIPES LIBRES	17	• les six (6) premières du Championnat d'hiver 2026 (sans condition de points) • une (1) par CNAHN • un (1) CAF par IR NE, IDF et Corse classé premier (1) aux N2 • deux (2) CAF par IR O, SE et SO classés premier (2) et deuxième (2) aux N2 • la Réunion suivant résultats
BALLETS COMBINÉS	17	• six (6) positionnés du Championnat Élite 2026 • une (1) par CNAHN • un (1) CAF par IR NE, IDF et Corse classé premier (1) aux N2 • deux (2) CAF par IR O, SE et SO classés premier (2) et deuxième (2) aux N2 • la Réunion suivant résultats

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS HIVER OU ÉTÉ ÉLITE JEUNE 2027-2028

- Dans toutes les épreuves, être classé dans le top 6 et avoir réalisé les points

Ce dispositif de qualification ne concerne pas les CNAHN qui ont automatiquement chacun une place en Élite en épreuve collective et deux places en solo, duo et duo mixte.

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

LA CATÉGORIE JUNIOR

Les règlements de la FFN pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des éventuelles recommandations de World Aquatics.

PUBLIC CONCERNÉ

Filles : 15, 16, 17, 18, 19 ans (2012, 2011, 2010, 2009 et 2008)

Garçons : 15, 16, 17, 18, 19, 20 ans (2012, 2011, 2010, 2009, 2008 et 2007)

COMPÉTITIONS

- ⇒ Journées d'Automne
- ⇒ Épreuve qualificative du Championnat de France Hiver Junior
- ⇒ Championnat de France Hiver Junior
- ⇒ Championnat Régional Junior
- ⇒ Championnat National 2 Junior
- ⇒ Championnat de France Été National 1 Junior
- ⇒ Championnat de France Été Élite Junior Open

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau **Synchro d'Argent** pour participer aux Championnats Régionaux et N2
- Avoir validé le niveau **Synchro d'Or** pour participer aux Championnats de France
- Les athlètes nés en **2012** sont autorisés à participer à une même épreuve dans différentes catégories d'âge, **à l'exception de l'épreuve de solo.**
- **Pour accéder au Championnat National 2** : avoir participer aux épreuves lors du Championnat regional, si celui-ci est sélectif.
- **Pour accéder aux Championnats de France** : avoir obtenu les places et les points requis aux épreuves au

ÉPREUVES

SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 05'')	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 05'')
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 05'')	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 05'')
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 05'')	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 05'')
ÉQUIPES TECHNIQUES 2'50 (+ ou - 05'')	ÉQUIPES LIBRES 3'30 (+ ou - 05'')

BALLETS ACROBATIQUES

3'00 (+ ou - 05'') Effectif de quatre (4) à dix (8) athletes, avec deux (2) remplaçants maximum.

CLASSEMENTS ET PODIUMS

- Epreuves : le classement est fondé à 100% sur le résultat de chaque épreuve.
- En solo technique et solo libre, une place supplémentaire en solo technique et en solo libre par IR est réservée aux athlètes nés en 2010 et 2011, avec un podium dédié.

♦ Épreuves collectives :

- ⇒ Championnat N1 : un classement général décerne le titre de **Champion de France N1**; un deuxième classement, réservé aux structures hors CAF et/ou CNAHN, donne lieu au podium **Trophée Clubs** sans titre de Champion de France.

Championnat Élite : un classement général décerne le titre de **Champion de France Élite**; un deuxième classement, réservé aux structures hors CNAHN, donne lieu au podium **Trophée Clubs** sans titre de Champion de France.

Les journées d'Automne Junior sont sélectives pour l'épreuve qualificative et le Championnat de France d'hiver Junior.

- Les ballets déjà qualifiés pour le Championnat de France d'hiver lors de la saison **N-1**, ainsi que les ballets des **CNAHN** et **CNR** peuvent participer à cette compétition sans remettre en cause leur qualification. Ces athlètes feront l'objet d'un double classement.
- A l'issue des Journées d'Automne, les ballets n'ayant pas accédé à l'épreuve qualificative ou au Championnat de France d'hiver dans une épreuve donnée, pourront participer directement à cette épreuve lors **N2 2027** sans passer par les Championnats régionaux.

ÉPREUVES

SOLOS TECHNIQUES	DUOS MIXTES TECHNIQUES	ÉQUIPES TECHNIQUES
------------------	------------------------	--------------------

ACCÈS À L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

SOLOS TECHNIQUES	13 + garçons	• deux (2) de la 2ème à la 3ème place des IR IDF, NE, O • trois (3) de la 2ème à la 4ème place des SO, SE • la Réunion suivant résultats • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 160 points
------------------	-----------------	---

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

SOLOS TECHNIQUES	6 + garçons	• le premier de chaque IR et de la Corse • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 180 points
DUOS MIXTES TECHNIQUES	• les duos mixtes techniques ayant obtenu 170 points	
ÉQUIPES TECHNIQUES	9	• la première (1) des IR IDF, NE, O • les deux (2) premières des l'IR SO, SE • la Corse et la Réunion suivant les résultats Sous réserve d'avoir obtenu 160 points

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires





- Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné
- A l'issue de l'épreuve qualificative, les solos techniques n'ayant pas accédé au Championnat de France d'hiver pourront participer directement à cette épreuve aux **N2 2027** sans passer par les Championnats régionaux.

ÉPREUVES

SOLOS TECHNIQUES

Pas de podium organisé pour la phase qualificative

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

SOLOS TECHNIQUES	6	• les trois (3) premiers solos techniques filles • les trois (3) premiers solos techniques garçons Sous réserve d'avoir obtenu 180 points
------------------	---	---

- Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné.
- Le dispositif de qualification « parmi les six (6) premiers du Championnat de France Élite 2026 » ne s'applique pas aux CNAHN. Ceux-ci bénéficient automatiquement de deux places en solo, deux places en duo et une place en épreuve collective.
- La liste des ballets concernés sera diffusée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération au plus tard le 30 octobre 2026. Ce pré-engagement est obligatoire.
- À l'issue du Championnat de France d'hiver, les ballets non qualifiés pour le Championnat de France Élite Junior pourront participer directement aux N2 2027, sans passer par les Championnats régionaux.

ÉPREUVES

SOLOS TECHNIQUES	20 maximum + garçons	• un (1) positionné du Championnat Élite 2026 (sans condition de points) • deux (2) par CNAHN (sans condition de points) • les trois (3) premiers de l'épreuve qualificative (sans condition de points) • le premier (1) de chaque IR et de la Corse • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 180 points
DUOS MIXTES TECHNIQUES		• deux (2) parmi les six (6) du championnat Élite 2026 (sans condition de points) • CNAHN • les duos mixtes techniques ayant obtenu 170 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	15	• trois (3) parmi les six (6) du championnat Élite 2026 (sans condition de points) • une (1) par CNAHN • la première (1) des des IR IDF, NE, O • les deux (2) premières de l'IR SO, SE • la Corse et la Réunion suivant les résultats aux JA Sous réserve d'avoir obtenu 160 points

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIOR

SOLOS TECHNIQUES	• les six (6) premiers • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 180 points
DUOS MIXTES TECHNIQUES	• les trois (3) premiers sous réserve d'avoir obtenu 170 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	• les six (6) premières sous réserve d'avoir obtenu 160 points

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires



Le Championnat Régional est qualificatif pour le Championnat National 2

- Il peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Rappel : Pour la catégorie Junior, il est recommandé aux Ligues d'organiser conjointement les compétitions Régionales et N2. Des classements distincts devront être établis pour chaque niveau de compétition : un classement Régional et un classement N2.

ÉPREUVES

ACCÈS AU CHAMPIONNAT NATIONAL2 JUNIOR

SOLOS TECHNIQUES	• si participation
SOLOS LIBRES	
DUOS TECHNIQUES	
DUOS LIBRES	
DUOS MIXTES TECHNIQUES	
DUOS MIXTES LIBRES	
ÉQUIPES TECHNIQUES	
ÉQUIPES LIBRES	
BALLETS ACROBATIQUES	

CHAMPIONNAT NATIONAL 2 JUNIOR

Le Championnat National 2 est qualificatif pour le Championnat de France National 1 et le Championnat de France Élite.

- Il peut servir de compétition préparatoire pour les ballets déjà qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Un ballet composé d'un ou plusieurs athlètes titulaires du Synchro d'Argent reste éligible à une qualification aux Championnats de France. En revanche, l'ensemble des athlètes devra être titulaire du Synchro d'Or au moment des engagements aux Championnats de France.

ÉPREUVES

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 1 JUNIOR

SOLOS TECHNIQUES	22 + garçons	• quatre (4) des IR IDF, NE, O dont au moins une née en 2010 ou 2011 • cinq (5) des IR SO, SE dont au moins une née en 2010 ou 2011 • la Corse et la Réunion suivant résultats • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 160 points
SOLOS LIBRES	17 + garçons	• trois (3) classés de la 2ème et la 4ème place des IR IDF, NE, O dont au moins une née en 2010 ou 2011 • quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place des IR SO, SE dont au moins une née en 2010 ou 2011 • la Corse et la Réunion suivant résultats • solos garçons Sous réserve d'avoir obtenu 100 points
DUOS TECHNIQUES & DUOS LIBRES	17	• trois (3) classés de la 2ème et la 4ème place des IR IDF, NE, O • quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place des IR SO, SE • la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 150 points en duos techniques et 110 points en duos libres
DUOS MIXTES TECHNIQUES & DUOS MIXTES LIBRES		• ayant obtenu 150 points en duos mixtes techniques et 110 points en duos mixtes libres
ÉQUIPES TECHNIQUES & ÉQUIPES LIBRES & BALLETS ACROBATIQUES	17	• trois (3) classés de la 2ème et la 4ème place des IR IDF, NE, O • quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place des IR SO, SE • la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 140 points en équipes techniques, 90 points en équipes libres et en ballets acrobatiques

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIOR

DUOS TECHNIQUES DUOS TECHNIQUES MIXTES DUOS LIBRES DUOS MIXTES LIBRES	5	• le premier (1) de chaque IR • la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 130 points en duos techniques, duos mixtes techniques, duos libres et duos mixtes libres
ÉQUIPES TECHNIQUES ÉQUIPES LIBRES BALLETS ACROBATIQUES	5	• le premier (1) de chaque IR • la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 160 points en équipes techniques, 110 points équipes libres et ballets acrobatiques

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

Le Championnat de France National 1 est qualificatif pour le Championnat de France Élite.

ÉPREUVES		
ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIOR		
SOLOS TECHNIQUES FILLES	6	• les six (6) premiers (sans condition de points)
SOLOS TECHNIQUES GARÇONS SOLOS LIBRES GARÇONS		• Après observation de la Direction Technique et du Juge-Arbitre
SOLOS LIBRES FILLES DUOS TECHNIQUES DUOS LIBRES DUOS TECHNIQUES MIXTES DUOS MIXTES LIBRES ÉQUIPES TECHNIQUES ÉQUIPES LIBRES BALLETS ACROBATIQUES	3	• les trois (3) premiers (sans condition de points)
Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires.		

En fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou la qualification accéder au Championnat de France Élite.

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE OPEN JUNIOR

Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné.

En fonction des résultats et des places disponibles en Élite, la Direction Technique et le Juge-Arbitre peuvent toutefois autoriser des clubs n'ayant pas obtenu de podium ou de qualification d'accéder au Championnat de France Élite.

ÉPREUVES

SOLOS TECHNIQUES	12 + pré-EDF + garçons	- six (6) positionnés du Championnat d'Hiver 2026 - les six (6) premiers du Championnat N1 2027 - les solistes présélectionnés à la 2ème étape de l'EDF Junior - solos garçons Sans condition de points
SOLOS LIBRES	19 + garçons	- un (1) positionné du Championnat Élite 2026 - deux (2) par CNAHN - les trois (3) premiers du Championnat N1 2027 (sans condition de points) - le premier de chaque IR - la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 120 points
DUOS TECHNIQUES & DUOS LIBRES	21	- un (1) positionné du Championnat Élite 2026 - deux (2) par CNAHN - les trois (3) premiers du Championnat N1 2027 (sans condition de points) - le premier de chaque IR - la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 170 points en duo technique et 130 point en duo libre
DUOS MIXTES TECHNIQUES & DUOS MIXTES LIBRES		- trois (3) positionnés du Championnat d'Hiver 2026 en duo mixtes techniques / deux (2) positionnés du Championnat Élite 2026 en duo mixtes libres - deux (2) par CNAHN - les trois (3) premiers du Championnat N1 2027 (sans condition de points) - le premier de chaque IR - la Corse et la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 170 points en duo technique mixte et 130 point en duo
ÉQUIPES TECHNIQUES	16	- les six (6) premières du Championnat d'hiver 2026 (sans condition de points) - une (1) par CNAHN - les trois (3) premiers du championnat N1 (sans condition de points) - le premier de chaque IR - la Corse & la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 160 points
ÉQUIPES LIBRES & BALLETS ACROBATIQUES	17	- quatre (4) positionnés du Championnat Élite 2026 - une (1) par CNAHN - les trois (3) premiers du championnat N1 (sans condition de points) - le premier de chaque IR - la Corse & la Réunion suivant résultats Sous réserve d'avoir obtenu 110 points

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS HIVER OU ÉTÉ ÉLITE JUNIOR 2027-2028

- Dans toutes les épreuves, être classé dans le top 6 et avoir réalisé les points

Ce dispositif de qualification ne concerne pas les CNAHN qui ont automatiquement chacun une place en Élite en épreuve collective et deux places en solo, duo et duo mixte.

LA CATÉGORIE SENIOR/TOUTES CATÉGORIES TC

Les règlements de la FFN pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des éventuelles recommandations de World Aquatics.



PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	20 ans et plus (2007 et avant)
TOUTES CATÉGORIES/TC	15 ans et plus (2012 et avant)

COMPÉTITIONS

- ⇒ Championnat Régional SENIOR/TC
- ⇒ Championnat National 2 SENIOR/TC
- ⇒ Championnat de France Été SENIOR/TC

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau **Synchro d'Argent** pour participer aux Championnats Régionaux et N2
- Avoir validé le niveau **Synchro d'Or** pour participer au Championnat de France
- **Pour accéder au Championnat National 2** : avoir participé aux épreuves lors du Championnat régional, si celui-ci est sélectif.
- **Pour accéder aux Championnats de France** : avoir obtenu les places requise au Championnat National 2.

ÉPREUVES

SOLOS LIBRES

2'15 (+ ou - 05'')

Lors du Championnat de France Senior/TC, une seule nageuse par interrégion ayant participé, au cours de la saison sportive, à une épreuve de solo technique ou libre lors d'un Championnat de France Junior (hiver et/ou été) est autorisée à participer. Toutes les autres nageuses qualifiées ne doivent pas avoir participé, au cours de la même saison sportive, à une épreuve de solo technique ou libre lors d'un Championnat de France Junior (hiver et/ou été). Les nageuses ayant participé à l'épreuve de solo libre en Jeune, au cours de la même saison sportive et quelque soit le niveau de participation, ne sont pas autorisées à participer.

DUOS LIBRES
2'45 (+ ou - 05'')

DUOS LIBRES MIXTES
2'45 (+ ou - 05'')

ÉQUIPES LIBRES
3'30 (+ ou - 05'')

BALLETS ACROBATIQUES

3'00 (+ ou - 05'')

Effectif de quatre (4) à huit (8) athlètes, avec deux (2) remplaçants maximum.

BALLETS COMBINÉS

3'00 (+ ou - 05'')

Effectif de quatre (4) à dix (10) athlètes, avec deux (2) remplaçants maximum.

CLASSEMENTS & PODIUMS

- Epreuves : le classement est fondé à 100% sur le résultat de chaque épreuve.
 - Pour chaque épreuve, 2 podiums sont organisés :
 - ◆ un podium général Toutes Catégories, regroupant l'ensemble des ballets engagés.
 - ◆ un podium Senior réservé aux ballets ayant une majorité absolue d'athlètes titulaires nés en 2007 et avant (la moitié de l'effectif + 1).
- ⇒ Pour le Championnat de France Senior/TC, une dérogation pour quotas manquants ne peut être accordée qu'aux ballets dont la majorité des titulaires sont nés en 2007 et avant (la moitié de l'effectif + 1).

Le Championnat National 2 est qualificatif pour le Championnat de France.

- Il peut servir de compétition préparatoire pour les ballets déjà qualifiés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Un ballet composé d'un ou plusieurs athlètes titulaires du Synchro d'Argent reste éligible à une qualification aux Championnats de France. En revanche, l'ensemble des athlètes devra être titulaire du Synchro d'Or au moment des engagements aux Championnats de France.

ÉPREUVES

ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ SENIOR/TC

SOLOS LIBRES FILLES

15

- trois (3) par IR
- la Corse et la Réunion suivant résultats

SOLOS LIBRES
GARÇONS

- suivant observation du Juge-arbitre, 3 maximum par IR

DUOS LIBRES

15

- trois (3) par IR
- la Corse et la Réunion suivant résultats

DUOS MIXTES LIBRES

- suivant observation du Juge-arbitre, 3 maximum par IR

ÉQUIPES LIBRES
&
BALLETS ACROBATIQUES
&
BALLETS COMBINÉS

15

- trois (3) par IR
- la Corse et la Réunion suivant résultats

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉTÉ SENIOR/TOUTES CATÉGORIES

RÈGLES

Un athlète peut être positionné sur proposition du Directeur Technique National (DTN), ou de son représentant, après validation du Cercle de Compétences concerné.

Rappel : Pour chaque épreuve, 2 podiums sont organisés :

- ♦ un podium général Toutes Catégories, regroupant l'ensemble des ballets engagés.
- ♦ un podium Senior pour seulement les ballets dont la majorité des titulaires sont nés en 2007 et avant (la moitié de l'effectif + 1).

Pour le Championnat de France Senior/TC, une dérogation pour quotas manquants ne peut être accordée qu'aux ballets dont la majorité des titulaires sont nés en 2007 et avant (la moitié de l'effectif + 1).

ÉPREUVES

SOLOS LIBRES FILLES	21	• trois (3) positionnés du Championnat Toutes Catégories 2026 • trois (3) positionnés du Championnat Senior 2026 • trois (3) par IR • la Corse et la Réunion suivant résultats
SOLOS LIBRES GARÇONS		• trois (3) positionnés du Championnat Toutes Catégories 2026 • trois (3) positionnés du Championnat Senior 2026 • suivant observation du Juge-arbitre en N2, 3 maximum par IR
DUOS LIBRES	21	• trois (3) positionnés du Championnat Toutes Catégories 2026 • trois (3) positionnés du Championnat Senior 2026 • trois (3) par IR • la Corse et la Réunion suivant résultats
DUOS MIXTES LIBRES		• trois (3) positionnés du Championnat Toutes Catégories 2026 • trois (3) positionnés du Championnat Senior 2026 • suivant observation du Juge-arbitre en N2, 3 maximum par IR
ÉQUIPES LIBRES & BALLETS ACROBATIQUES & BALLETS COMBINÉS	15	• trois (3) positionnés du Championnat Toutes Catégories 2026 • trois (3) positionnés du Championnat Senior 2026 • trois (3) par IR • la Corse et la Réunion suivant résultats

Les nombres de ballets indiqués ne tiennent pas compte des quotas supplémentaires

ACCÈS AUX CHAMPIONNATS D'ÉTÉ SENIOR/TC 2027-2028

- Dans toutes les épreuves, être classé dans le top 3 du classement général et dans le top 3 du classement majoritairement SENIOR/20+

CHALLENGE RÉGIONAL & CHALLENGE INTERRÉGIONAL

♦ Cette compétition est destinée aux athlètes des clubs désirant pratiquer la Natation Artistique avec des contraintes techniques allégées. Elle a pour objectif de conserver un caractère promotionnel et attractif de la discipline.

♦ La Ligue ou Interrégion propose parmi les différentes épreuves de ballets libres, celles qui sont les mieux adaptées à ses besoins et aux attentes des clubs, ainsi que les différentes poules de compétition. Elle peut également limiter le nombre de ballets engagés par club.

RÈGLES

♦ Un athlète engagé en Challenge peut participer, au cours de la même saison, aux épreuves du Synchronat, aux Championnats Régionaux et aux Championnats N2.

♦ Un athlète ayant participé, au cours de la même saison, à un Championnat de France N1 ou Élite (quelle que soit l'épreuve) est strictement interdit de participation dans quelque épreuve ou poule que se soit.

♦ L'épreuve de figures imposées n'est pas proposée lors de ces compétitions.

♦ Les ballets non qualifiés en N2 et en N1, composés d'athlètes n'ayant pas participé à un Championnat de France N1 ou Élite dans la même saison, pourront participer à la poule B du Challenge Interrégional.

♦ Pour les ballets Challenge Senior/TC, les athlètes Junior peuvent participer aux épreuves libres, même s'ils ont déjà participé à la même épreuve en catégorie Junior.

♦ Un club peut engager plusieurs ballets qualifiés dans une même épreuve collective, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- ⇒ pour deux (2) équipes, au moins une (1) doit être composée de huit (8) athlètes en équipe libre et de dix (10) athlètes en ballet combiné ;
- ⇒ pour trois (3) équipes, au moins deux (2) doivent être composées de huit (8) athlètes en équipe libre et de dix (10) athlètes en ballet combiné ; etc.

ORGANISATION

Le Challenge Interrégional est organisé en deux poules :

Poule A :

- ♦ Elle est réservée aux athlètes n'ayant pas participé, au cours de la saison, aux Championnats Régionaux et/ou aux Championnats N2.
- ♦ Un ballet peut toutefois comprendre jusqu'à deux (2) athlètes ayant participé aux Championnats Régionaux et/ou aux Championnats N2.
- ♦ Les durées des ballets sont réduites de trente (30) secondes dans chaque catégorie par rapport aux durées prévues par les règlements de World Aquatics.

Poule B :

- ♦ Elle est réservée aux athlètes ayant participé aux Championnats Régionaux et/ou aux Championnats N2, au cours de la saison, sans s'être qualifiés pour les Championnats N1 ou Élite.
- ♦ Les ballets présentés en poule B doivent avoir été nagés en Championnat. La composition du ballet peut être différente, si elle répond bien aux règles du Challenge. Ainsi un club peut intégrer de nouveaux athlètes dans un ballet de poule B sauf si ces athlètes ont participé à un Championnat N1 ou Élite.

Exemples :

- ⇒ Un club ayant présenté deux solos en Championnat ne peut pas créer un duo en poule B, sauf si ce duo a lui-même été présenté en championnat.
- ⇒ Un club ayant présenté un ballet d'équipe en Championnat ne peut pas présenter des duos en poule B, sauf si ces duos ont eux mêmes été présentés en championnat.
- ♦ Ces ballets sont directement qualifiés pour le Challenge Interrégional, sans passer par le Challenge Régional. Ils peuvent conserver leur chorégraphie et leur coach card initiales.



CONDITIONS D'ACCÈS

ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	DURÉES POUR LA POULE A (facultatifs pour la poule B)
AVENIR/U12 12 ans et - (2015 et après)	Solos libres	1'30 (+ ou - 05'')
	Duos libres et	2'00 (+ ou - 05'')
	Duos libres mixtes	
	Équipes libres	2'30 (+ ou - 05'')
	Ballets combinés	
JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2015, 2014, 2013, 2012) et 16 ans pour les garçons (2011)	Solos libres	1'30 (+ ou - 05'')
	Duos libres	2'00 (+ ou - 05'')
	Duos libres mixtes	
	Équipes libres	2'30 (+ ou - 05'')
	Ballets combinés	
JUNIOR 15, 16, 17, 18, 19 ans (2012, 2011, 2010, 2009, 2008) et 20 ans pour les garçons (2007) SENIOR/TOUTES CATÉGORIES SENIOR: 20 ans et + (2007 et avant) TC : 15 ans et + (2012 et avant)	Solos libres	1'45 (+ ou - 05'')
	Duos libres	2'15 (+ ou - 05'')
	Duos libres mixtes	
	Équipes libres	2'30 (+ ou - 05'')
	Ballets combinés	

CLASSEMENTS & PODIUMS

- ♦ 100 % épreuve libre.
- ♦ L'organisation des podiums est laissée à l'initiative de la Ligue ou de l'Interrégion.
- ♦ Deux classements distincts sont établis, donnant lieu à deux podiums :
 - ⇒ un classement et un podium pour la poule A ;
 - ⇒ un classement et un podium pour la poule B.



Proposer une activité attractive, pouvant être organisée par les clubs, les comités départementaux, les Ligues ou les Interrégions.

PUBLIC CONCERNÉ

CATÉGORIES LIBRES : déterminées par les organisateurs en fonction du nombre d'engagements et des différentes populations participantes)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Ouvert à tous, pas de restriction, pas de prérequis

ÉPREUVES

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Sirènes & Tritons (avec monopalmes) ; • Aqua Show (avec ou sans matériel) ; • Intergénération (avec ou sans monopalmes et/ou matériel). | <ul style="list-style-type: none"> • Durée maximale des ballets : 4 min 00 s |
|---|---|

ÉVALUATION, CLASSEMENTS & PODIUMS

- ⇒ Aucun jury officiel n'est requis. La FFN met à disposition un guide d'évaluation à titre indicatif.
- ⇒ Aucune pénalité ni disqualification n'est appliquée.
- ⇒ Aucun classement n'est établi.

Les participants peuvent recevoir une récompense ou un prix, à l'initiative de l'organisateur.

AUTRES COMPÉTITIONS

D'autres compétitions peuvent être organisées à l'initiative d'un comité départemental, d'une Ligue, d'une Interrégion ou d'un organisme privé (meetings, rencontres interclubs, rencontres entre Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau, compétitions préparatoires, etc.), afin de répondre aux besoins de préparation spécifiques des athlètes et des clubs.

Les compétitions organisées à l'initiative des Comités Départementaux, des Ligues ou des Interrégions font l'objet d'un règlement validé par les instances compétentes de leur niveau (Comité Départemental, Ligue, Conseil de l'Interrégion, etc.). Elles peuvent être ouvertes à des participants issus d'autres Ligues ou d'autres niveaux de compétition, sous réserve que cette possibilité soit précisée dans le règlement. Le cas échéant, des classements distincts sont préconisés.

Les compétitions organisées à l'initiative d'un club ou d'un organisme privé sont soumises à une demande d'autorisation adressée au Cercle de Compétence Opérationnel (natation.artistique@ffnatation.fr), après avis favorable de la Ligue d'appartenance, au minimum trois (3) mois avant la date prévue de l'événement.

Cette demande doit être accompagnée des informations suivantes : la date prévisionnelle de l'événement ; le contenu de la compétition ; le règlement de la compétition ; le public concerné ; la composition des jurys ; le déroulement des épreuves et le plan des installations.



Les engagements sont obligatoirement réalisés via l'application Extranat.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des athlètes en figures imposées et/ou en ballets ;
- L'engagement des officiels, conformément à la circulaire des officiels.

La base de données des juges est mise à jour par les Ligues à partir de la structure Extranat de la Ligue.

Engagements prévisionnels obligatoires :

Les engagements prévisionnels pour les Championnats de France Hiver et Été concernent uniquement les ballets qualifiés en Élite.

Ils doivent être transmis obligatoirement au Département Natation Artistique, au plus tard aux dates indiquées lors de la réception du fichier partagé.

Engagements via Extranat :

Pour participer à une compétition, les engagements via Extranat sont obligatoires.

Les périodes d'engagement sont consultables sur Extranat.

Tout engagement non validé sur Extranat pendant la période d'engagement est considéré comme nul. L'édition du bordereau informatique vaut validation définitive de l'engagement.

Ces modalités s'appliquent dès lors que le programme des compétitions permet le respect de cette procédure.

Il appartient aux responsables des clubs chargés des engagements de consulter régulièrement le calendrier des compétitions ainsi que les dates limites d'engagement publiées sur Extranat.

Il est recommandé d'effectuer les engagements dès l'ouverture de la période prévue, puis de les modifier si nécessaire avant sa clôture.

Païement des engagements :

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses athlètes à la prochaine compétition (cf Règlement financier)

Forfaits

Tout forfait déclaré après la clôture des engagements sur Extranat entraîne l'application d'une pénalité financière, conformément aux dispositions du Règlement financier de la discipline.

Pour les compétitions organisées par les Ligues et/ou les Interrégions, se référer au règlement de la Ligue et/ou de l'Interrégion concernée.

ANNEXE 1 - CALENDRIER SPORTIF



- Organisations Inter-régionales
- Organisations Nationales
- Organisations Internationales

NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET		
1	Di		1	Ma		1	Ve		1	Lu		1	Lu		1	Je		1	Sa	DATE BUTOIR N2 JEUNE	1	Ma		1	Je	CHPTS France ÉLITE AVENIR/U12
2	Lu		2	Me		2	Sa		2	Ma		2	Ma		2	Ve		2	Di		2	Me		2	Ve	
3	Ma		3	Je		3	Di		3	Me		3	Me		3	Sa		3	Lu		3	Je		3	Sa	
4	Me		4	Ve		4	Lu		4	Je		4	Je		4	Di		4	Ma		4	Ve		4	Di	
5	Je		5	Sa		5	Ma		5	Ve		5	Ve		5	Lu		5	Me		5	Sa		5	Lu	
6	Ve		6	Di		6	Me		6	Sa		6	Sa		6	Ma	CHPTS FRANCE N1 JUNIOR CHPTS FRANCE ÉLITE OPEN JUNIOR Tours	6	Je		6	Di		6	Ma	
7	Sa		7	Lu		7	Je		7	Di		7	Di		7	Me		7	Ve		7	Lu		7	Me	
8	Di		8	Ma		8	Ve		8	Lu		8	Lu		8	Je		8	Sa		8	Ma		8	Je	
9	Lu		9	Me		9	Sa		9	Ma		9	Ma		9	Ve		9	Di		9	Me		9	Ve	
10	Ma		10	Je	CHPTS FRANCE D'HIVER	10	Di		10	Me		10	Me		10	Sa		10	Lu		10	Je		10	Sa	
11	Me		11	Ve		11	Lu		11	Je		11	Je		11	Di		11	Ma		11	Ve		11	Di	
12	Je		12	Sa		12	Ma		12	Ve		12	Ve		12	Lu		12	Me		12	Sa	DATE BUTOIR N2 AVENIR & SENIOR/ TOUTES CATÉGORIES	12	Lu	
13	Ve		13	Di		13	Me		13	Sa		13	Sa		13	Ma		13	Je		13	Di		13	Ma	
14	Sa		14	Lu		14	Je		14	Di		14	Di		14	Me		14	Ve		14	Lu		14	Me	
15	Di		15	Ma		15	Ve		15	Lu		15	Lu		15	Je		15	Sa	CHPTS FRANCE N1 JEUNE CHPTS FRANCE ÉLITE OPEN JEUNE	15	Ma		15	Je	
16	Lu		16	Me		16	Sa		16	Ma		16	Ma		16	Ve		16	Di		16	Me		16	Ve	
17	Ma		17	Je		17	Di		17	Me		17	Me		17	Sa		17	Lu		17	Je		17	Sa	
18	Me		18	Ve		18	Lu		18	Je		18	Je		18	Di		18	Ma		18	Ve		18	Di	
19	Je		19	Sa		19	Ma		19	Ve		19	Ve		19	Lu		19	Me		19	Sa		19	Lu	
20	Ve		20	Di		20	Me		20	Sa		20	Sa	DATE BUTOIR N2 JUNIOR	20	Ma		20	Je		20	Di		20	Ma	
21	Sa		21	Lu		21	Je		21	Di		21	Di		21	Me		21	Ve	AG FFN	21	Lu		21	Me	
22	Di		22	Ma		22	Ve		22	Lu		22	Lu		22	Je		22	Sa		22	Ma		22	Je	
23	Lu		23	Me		23	Sa		23	Ma		23	Ma		23	Ve		23	Di		23	Me		23	Ve	
24	Ma		24	Je		24	Di		24	Me		24	Me		24	Sa		24	Lu		24	Je		24	Sa	
25	Me		25	Ve		25	Lu		25	Je		25	Je		25	Di		25	Ma		25	Ve		25	Di	
26	Je		26	Sa		26	Ma		26	Ve		26	Ve	WORLD CUP Paris	26	Lu		26	Me		26	Sa	CHPTS FRANCE SENIOR/ TOUTES CATÉGORIES	26	Lu	
27	Ve		27	Di		27	Me		27	Sa		27	Sa		27	Ma		27	Je		27	Di		27	Ma	
28	Sa	DATE BUTOIR JA	28	Lu		28	Je		28	Di		28	Di		28	Me		28	Ve		28	Lu	CHPTS France N1 AVENIR/ U12	28	Me	
29	Di		29	Ma		29	Ve					29	Lu		29	Je		29	Sa		29	Ma		29	Je	
30	Lu		30	Me		30	Sa					30	Ma		30	Ve		30	Di		30	Me		30	Ve	
			31	Je		31	Di					31	Me					31	Lu					31	Sa	